



Evaluation SAY ON CLIMATE

UK



2025

Notation de transparence

48%

d'alignement avec
les recommandations du FIR



SCORE DE PERFORMANCE

34%

SCORE NARRATIF

A B C D E

SCORE DE TENDANCE

=

Aviva s'engage à atteindre la **neutralité carbone d'ici 2040** sur ses opérations, investissements et ses activités d'assurance. Cet engagement repose en partie sur la compensation à partir de 2030 mais les modalités restent floues, en particulier en ce qui concerne les émissions de scope 3. **Les objectifs sur les scopes 1 et 2 sont alignés avec une trajectoire 1,5°C validée par SBTi jusqu'en 2030.** L'entreprise s'est également fixé des objectifs de réduction à moyen terme **pour son portefeuille d'actifs mais qui ne couvrent que 50% des activités d'investissements et de prêts selon SBTi et ne sont pas encore validés par un tiers externe** (sauf pour l'immobilier). Par ailleurs, **le plan d'action, bien que très détaillé, manque globalement de chiffrage et seuls 3 % des actifs sont investis dans des actifs durables, sans stratégie de financement du plan climat.** Enfin, la rémunération variable du CEO et du CFO n'intègre pas de critères liés au climat à court terme, et le critère climat à long terme reste peu pondéré.

Dès 2021, le **Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)** appelait à la généralisation de Say on Climate (SOC) exigeants. Après une première édition en 2022, il signe à nouveau [une tribune auprès de 48 signataires français et européen](#) en mars 2023, pour encourager au développement des SOC. Parallèlement, en 2022, le FIR a commencé à analyser les plans climat des entreprises françaises qui les soumettent au vote des actionnaires. Après s'être associés en 2023, le **FIR et l'ADEME** ont élargi leur partenariat en 2024 en s'associant à **Ethos et la World Benchmarking Alliance**. À nouveau cette année, ces acteurs travailleront de concert afin d'étudier les plans climat des **entreprises européennes** soumis au vote consultatif des actionnaires dans le cadre de leurs assemblées générales en 2025.

En 2022, le FIR avait publié [des fiches](#) évaluant le degré d'alignement des stratégies climatiques des entreprises françaises avec **ses recommandations**. En 2023, dans le cadre du partenariat avec l'ADEME, ces fiches sont enrichies grâce à [l'outil d'évaluation ACT](#) permettant de mesurer la contribution des stratégies et actions d'entreprises aux objectifs de l'Accord de Paris.

Les analyses seront publiées au fur et à mesure en amont de leurs assemblées générales.

Comme les années précédentes, le FIR souhaite saluer les efforts des entreprises qui contribuent à améliorer le dialogue actionnarial et encourage les entreprises à renouveler l'exercice du Say on Climate annuellement.

SOMMAIRE

- ▶ [Évaluation selon la grille d'analyse du FIR](#)
- ▶ [Évaluation selon ACT](#)
- ▶ [Grille de recommandations FIR](#)
- ▶ [Méthodologie évaluation ACT](#)
- ▶ [Méthodologie évaluation ACT Finance Investisseurs](#)

AVIVA

Ambition Net Zero 2050

Engagement Net Zero pour 2040 sur les opérations (scopes 1, 2 et une partie du scope 3), les investissements (catégorie 15 du scope 3) et les activités d'assurance (catégories 11 et 15 du scope 3)

▷ La nature et les niveaux de compensation ne sont pas explicites d'ici 2040 (usage de dispositifs de compensation pour les scopes 1 et 2 à partir de 2030 et pour maximum 10% (base des émissions de 2019), pas encore clair pour le scope 3; aujourd'hui, crédits carbone pour compenser l'ensemble des émissions scopes 1, 3 et catégories 3, 5, 6 et 7 du scope 3)

▷ La couverture de l'engagement Net Zero a été précisée mais toujours difficile de comprendre la couverture exacte en termes d'actifs sous gestion

Scénario(s) de référence utilisé(s)

1. Émissions sur les opérations

Engagement sur une trajectoire de réchauffement limitée à 1,5°C sur les objectifs des scopes 1 et 2 validé par la SBTi jusqu'à 2030

▷ Pas d'engagement validé 1,5°C sur le scope 3 des opérations

▷ Pas d'engagement validé après 2030

2. Émissions financées:

Pas d'information sur un scénario de référence global :

- Participation à l'initiative GFANZ, NZAOA, NZAM, NZIA¹ ; objectifs alignés avec NZAOA mais pas de détail sur les scénarios utilisés
- Alignement de certains investissements du portefeuille à des scénarios SBTi (SDA Real Estate Pathway 1,5°C ; Electricity Generation WB 2°C)

Émissions GES actuelles (2023)

Scope 1 et 2 : réduction de 51 % des émissions opérationnelles depuis 2019 en absolu

Scope 3 (investissements²) : réduction de 58 % par rapport à une base de référence de 96 tCO2e/M€ investie en 2019

1. Émissions sur les opérations : 1% du total des émissions 18 541 tCO2eq (vs 17 386)

Scope 1 :	Scope 2 :	Scope 3 ³ :	Total en location based : 25 488 tCO2eq (vs 24 830 dont scope 2 : 7 360 tCO2eq (vs. 7 873)
7 437 tCO2eq (vs 7 503)	413 tCO2eq, market based (vs 429)	10 691 tCO2eq (vs 9 454)	

○ Comme l'année dernière, les émissions du scope 3 ont augmenté par rapport à 2023, principalement en raison de l'augmentation des voyages d'affaires

2. Émissions financées : 99% du total des émissions 15,3 MtCO2eq (vs 17,7)

Scope 3 (investissements) :

- Actions, obligations, immobilier direct, dette infra, hypothèques (scopes 1 et 2 des entités) : 7,3 MtCO2 (vs 8,8MtCO2)

- Obligations souveraines : 8 MtCO2 (vs 8,9 MtCO2)

○ Couverture réduite : n'inclut pas les fonds externes proposés sur des plateformes, les combinaisons de fonds instruites par des consultants ou les mandats clients externes³

○ 28% des actifs comptabilisés dans le bilan financier du groupe ne sont pas inclus dans les émissions de GES du groupe

Cible de réduction des émissions de GES à court terme (avant 2030)

1. Émissions sur les opérations :

Scopes 1 & 2 :

- 2025 (par rapport à 2019) : - 62,2% ; 2026 (par rapport à 2019) : - 62,9% ; 2027 (par rapport à 2019) : - 70,2% (en absolu)

2. Émissions financées :

Objectif basé sur NZAO (target-setting protocol V4, aligné 1,5°C) :

- Réduire de 25 % d'ici fin 2024 par rapport à 2019, l'intensité carbone des scopes 1 et 2 du portefeuille d'investissements immobiliers directs détenus dans les fonds en unités de compte et les fonds ouverts

Objectif basé sur NZAOA, aligné 1,5°C :

- D'ici fin 2024 : réduire de 25% l'intensité carbone des scopes 1 & 2 des portefeuilles actions et obligations d'entreprises (détenus dans des fonds en unités de compte et ouverts)

▷ Les objectifs ne sont pas exprimés en absolu

▷ Les objectifs ne couvrent qu'une partie des actifs sous gestion des activités d'investissements et de prêts (immobilier, actions et obligations d'entreprises) (actifs de 2019)

▷ L'objectif de réduction de 25% en intensité pour le portefeuille immobilier n'est pas atteint fin 2024 : -12%

Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme (entre 2030 et 2040)

1. Émissions sur les opérations :

Scopes 1 & 2 : Réduction de 90% des émissions d'ici 2030 (année de base 2019, en absolu), objectif validé 1,5°C par SBTi

▷ Pas d'objectifs liés au scope 3 des opérations pour 2030

2. Émissions financées :

Objectifs généraux 2030 :

- Réduction de 60 % de l'intensité carbone (Scope 1 et Scope 2) des actions, des obligations d'entreprises et des prêts, des infrastructures et des actifs immobiliers détenus dans des fonds d'actionnaires, des fonds ouverts et des fonds d'assurés⁴ d'ici à la fin de l'année 2029 (année de référence 2019)

Objectif basé sur SDA Real Estate pathway de SBTi pour 2030 (par rapport à 2019) :

- Réduire les émissions de GES du portefeuille immobilier direct de 57 % (intensité carbone (kgCO₂e/m²) :

▷ Les objectifs ne sont pas exprimés en absolu, les scénarios de référence précis ne sont pas communiqués

▷ Les objectifs ne couvrent que 50% des actifs sous gestion des activités d'investissements et de prêts⁵ (actifs de 2019) selon SBTi

¹GFANZ : Glasgow Financial Alliance for Net Zero ; NZAOA : Net Zero Asset Owner Alliance ; NZAM : Net Zero Asset Managers initiative ; NZIA : Net-Zero Insurance Alliance

²Émissions de GES des actions cotées, des obligations de sociétés, des dettes privées envers des entreprises (y compris des placements privés) et des infrastructures (directes et par emprunt, y compris le financement de projets, le financement d'infrastructures du secteur public et le financement avec garanties), et émissions de GES pour l'ensemble des bâtiments (opérationnels) des investissements immobiliers (incluant l'immobilier direct, les investissements immobiliers à revenu long terme, les prêts hypothécaires commerciaux et les prêts hypothécaires à libération de capital Equity Release Mortgages)

³Scope 3 des opérations : activités liées aux combustibles et à l'énergie (cat 3), voyages d'affaires (cat 6) et flotte de l'entreprise (cat 6), déchets (cat 5)

⁴Version originale (ENG) : Listed equities, corporate bonds and loans, infrastructure and real estate assets held in shareholder, withprofits, and policyholder funds

⁵N'inclut pas notamment les fonds externes proposés sur des plateformes, les combinaisons de fonds instruites par des consultants ou les mandats de clients externes (version ENG : external fund links made available on platforms, consultant instructed scheme blends or external client mandates) et les obligations souveraines

AVIVA

● Cible de réduction des émissions de GES à long terme (après 2040)

Objectif Net Zero 2040 qui couvre les classes d'actifs suivantes : opérations directes, actions, obligations (souveraines et d'entreprises), prêts, infrastructure, immobilier, hypothèques (dans les fonds d'actionnaires, des fonds ouverts et des fonds d'assurés⁶), assurance

▷ Pas d'objectifs chiffrés entre 2030 et 2040

▷ Pas de certification de l'objectif de long terme

● Mesures du plan d'actions

1. Émissions sur les opérations :

Scopes 1 & 2 :

-100% de la flotte électrique ou hybride au UK et en Irlande pour fin 2025 et fin 2027 dans le reste du monde

- Maintien de 100 % d'électricité produite à partir de sources renouvelables jusqu'à la fin de l'année 2025 et après

Scope 3 :

- Soutenir l'acquisition de véhicules électriques par les clients

- Décarboner la chaîne d'approvisionnement : objectif de 70 % des fournisseurs s'étant fixé des objectifs validés scientifiquement d'ici fin 2025 : (51% ont des cibles validées par SBTi, 21% sont au statut engagé)

- Autres émissions du scope 3 :

• déchets (objectif 2025 : pas de déchets mis en décharge au UK et en Irlande et objectif 2030 : pas de déchets mis en décharge pour le reste du monde) • voyages d'affaires (le groupe fixera des objectifs pour 2026)

• déplacements et trajets des employés (le groupe a pour objectif d'améliorer la qualité des données pour mieux reporter sur cette catégorie d'ici 2026)

▷ Horizon sur le plan d'action s'arrête avant 2030 pour la plupart des actions : pas d'objectifs chiffrés entre 2030 et 2040

▷ Seulement 51% des fournisseurs ont des cibles validées par SBTi pour un objectif de 70% fin 2025

2. Émissions financées :

- Investir en tenant compte du climat et développer des cadres d'investissement : se baser sur des indicateurs climatiques pour soutenir la prise de décision tout en développant des cadres adaptés, en cohérence avec l'ambition Net Zero du groupe

- Proposer des offres durables aux clients : développer des produits et des services d'investissement pour améliorer les pratiques d'investissement durable.

- Financer la transition : viser à la fois la décarbonation des portefeuilles et leur alignement sur les objectifs de l'Accord de Paris.

- Gestion holistique : Agir à plusieurs niveaux du système pour soutenir la transition, notamment via deux programmes d'engagement avec plusieurs parties prenantes dont les entreprises :

• Le Climate Stewardship 2030 (CS30) se subdivisant en 3 programmes :

o Foundation Engagement Programme : avec des entreprises représentant une part importante des émissions financées par le groupe

o Priority Emitters Programme : avec les émetteurs prioritaires basés sur des secteurs très émissifs

o Value Chain Engagement Programme : tables rondes sur les chaînes de valeur et net zero

• Le Climate Transition Engagement Programme (CTEP) : avec des entreprises de fonds spécifiques (se termine début 2025 : prévision d'un bilan pour voir comment améliorer le programme)

- Désinvestissements ciblés lorsque les risques liés climat sont incompatibles avec l'approche d'Aviva

Objectifs basés sur SBTi :

- fin 2025 : au moins 33 % des portefeuilles actions, obligations et prêts d'entreprise doivent être investis dans des entreprises ayant des objectifs validés par SBTi (1,5°C) (en valeur investie)

- D'ici fin 2030 : Continuer à financer des projets de production d'électricité exclusivement à partir de sources d'énergie renouvelables (WB2°C)

▷ Horizon sur le plan d'action s'arrête à 2030

▷ Actions qui manquent globalement de chiffrage pour les investissements

▷ L'objectif de 33% des actions, obligations et prêts d'entreprise du portefeuille devant être investis dans des entreprises ayant des objectifs validés par SBTi n'a pas été réajusté alors qu'il était déjà atteint l'année dernière : en 2024, atteint à hauteur de 39%

● Alignements des investissements CAPEX / OPEX

Émissions financées* :

Sur 407 milliards £ d'encours sous gestion, 11,8 milliards £ sont investis dans des actifs durables⁶, soient seulement 3%

▷ La part d'actifs liés au climat est relativement faible par rapport aux actifs globaux : 6,5 milliards £ d'actifs verts et 2 milliards d'actifs investis dans des fonds liés à la transition et au climat : 2% des encours globaux (stable vs. 2024)

▷ Pas de nouveaux objectifs d'investissements liés au climat

▷ Pas d'information sur le financement du plan d'action global

● Rémunération

Rémunération variable annuelle du CEO et CFO :

▷ Pas de critère lié à la stratégie climat

Rémunération long terme du CEO et du CFO :

Critère de 7,5% de la rémunération sur la réduction de l'intensité carbone des actifs des actionnaires et des fonds ouverts dont crédits, actions et actifs privés sur la période de performance de 3 ans

▷ Pondération du critère un peu faible

▷ Pas d'objectif divulgué ex-ante

● Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

Pas d'information sur une consultation annuelle sur la mise en œuvre mais soumission du plan climat au vote des actionnaires chaque année depuis 2021

⁶ Les actifs durables sont définis ici comme des actifs verts et durables, des dettes liées au développement durable, des obligations sociales et 1,5 milliard de £ de fonds d'assurés investis dans les fonds de transition climatique d'Aviva Investors

● Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie

Pas de consultation de vote tous les trois ans sur la stratégie

Légende :

▷ Manquement pour obtenir l'ensemble des points

○ Indique que l'ensemble des critères pour obtenir tous les points est rempli mais suggestions d'amélioration sur la transparence



SCORE DE PERFORMANCE*

34%

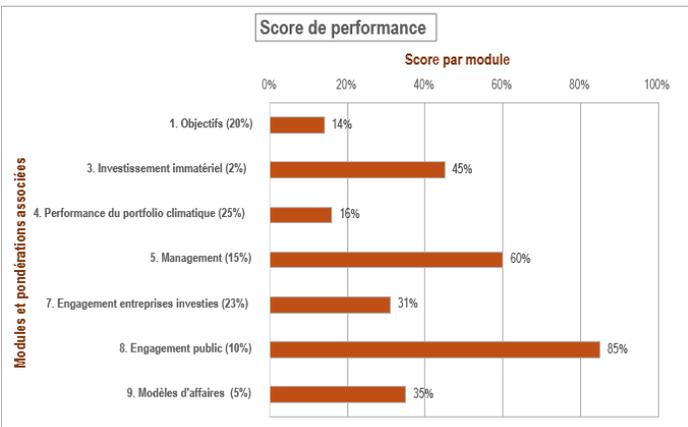
SCORE NARRATIF

A B C D E

SCORE DE TENDANCE



Méthodologie ACT Finance



Catégorisation d'entreprises

1. Entreprises dotées d'une stratégie de transition crédible et robuste

2a. Entreprises « Committed »

2b. Entreprises « Performing »

3. Critères minimaux du référentiel de catégorisation ACT non atteints

Les détails sur la catégorisation ACT de l'entreprise sont disponibles page 7

Éléments d'évaluation du plan de transition

Score de performance

1. Objectifs : L'objectif d'Aviva d'atteindre le zéro net d'ici 2040 n'est pas considéré comme suffisamment ambitieux car les émissions du scope 3 des entreprises détenues ne sont pas incluses dans les objectifs. Comme Aviva n'a pas pleinement aligné son objectif de la catégorie investissement pour les émissions scope 3, Aviva n'est pas considérée comme étant alignée sur une référence de 1,5°C dans le cadre de l'outil ACT. Aviva a publié pour la première fois l'intensité des émissions liées à ses investissements (96 tCO₂/mio£ investie), mais aucune mesure d'intensité n'a encore été publiée pour son objectif immobilier.

3. Investissement immatériel : Aviva a mis en place des formations sur le changement climatique pour ses employés, ce qui est positif, mais il n'y a pas d'information sur la qualité ou les coûts associés à ces formations.

4. Performance climatique du portefeuille : Aviva n'indique pas clairement qu'elle n'a pas réalisé de nouveaux investissements dans le charbon ou les combustibles fossiles au cours des quatre dernières années. Cependant, du côté positif, la société emploie une métrique basée sur les degrés Celsius pour évaluer l'alignement de son portefeuille avec l'objectif de l'Accord de Paris. Cette mesure est utilisée pour surveiller les risques et guider les décisions d'investissement.

5. Management : Globalement une supervision standard des enjeux climatiques. L'expertise, la stratégie, le plan de transition, les incitations de la direction et les tests de scénarios climatiques sont en place pour une transition bas-carbone.

6/7. Engagement des investisseurs : Aviva a publié pour la première fois dans sa stratégie d'engagement un processus d'escalade. Cependant, le programme d'engagement climatique d'Aviva visant à influencer les entreprises du portefeuille pour qu'elles réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre ne couvre que 30 émetteurs de carbone importants. Une politique de vote globale a été développée, qui comprend des directives de vote lors des assemblées générales des entreprises investies, spécifiques au climat. Aviva ne rend pas compte de la part des investissements qui est déléguée à des gestionnaires d'actifs externes. Aviva indique qu'elle s'engage auprès des gestionnaires d'actifs en ce qui concerne ses investissements délégués, mais ne fait pas preuve de suffisamment de transparence à ce sujet. Aviva a lancé une campagne d'engagement sur la déforestation. La politique d'Aviva concernant les investissements dans le charbon et les combustibles fossiles non conventionnels est considérée comme insuffisante, car elle peut encore investir dans des entreprises sous certaines restrictions.

8. Engagement public : Dans l'ensemble, l'engagement public d'Aviva est aligné sur ses objectifs climatiques. L'entreprise pourrait s'améliorer en mettant en place un processus d'examen de ses associations professionnelles.

9. Modèle d'affaires : Aviva n'a pas aligné ou ne prévoit pas d'aligner son modèle d'affaires de manière significative sur une économie bas-carbone. L'action la plus significative prise par l'entreprise pour faciliter les investissements respectueux du climat est le développement de fonds climatiques.

Cohérence climatique (score narratif) : Aviva n'a pas d'objectifs sectoriels ambitieux et ne prend pas suffisamment de mesures pour réduire ses émissions. En particulier, l'objectif de l'entreprise d'être à zéro net d'ici 2040 n'inclut pas les émissions du scope 3 des entreprises investies. Aviva ne prévoit pas non plus de mettre un terme complet à ses nouveaux investissements dans les entreprises utilisant des combustibles fossiles, car elle n'a adopté que certaines restrictions comportant des échappatoires.

Score de tendance : Rien n'indique que le plan de transition de l'entreprise se détériorera ou s'améliorera de manière significative à l'avenir.

Domaines d'amélioration identifiés :

Aviva devrait fixer un objectif de zéro net global et fondé sur des données scientifiques, couvrant également les émissions du scope 3 des sociétés investies. L'entreprise devrait également mettre fin à tout nouvel investissement dans les combustibles fossiles et communiquer clairement sur ce point. En outre, pour rendre son engagement en faveur de l'objectif zéro net plus crédible, l'entreprise devrait encourager les sociétés dans lesquelles elle investit à cesser de développer de nouveaux projets liés aux combustibles fossiles et à réduire leur production. Il serait également souhaitable que l'entreprise se fixe un nouvel objectif plus ambitieux en matière d'investissements dans les actifs durables, étant donné que son objectif d'investissement de £ 6 milliards pour 2025 a déjà été atteint.

Grille d'évaluation des SAY ON CLIMATE 2025

basée sur le suivi des recommandations du FIR

	●	●	●
Ambition net zero 2050	Si l'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 déclarée et explications claires sur la manière d'atteindre cette neutralité Le niveau des émissions négatives est limité	L'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 est déclarée et les explications sur la manière d'atteindre cette neutralité sont claires. Le niveau des émissions négatives est élevé	Ambition déclarée mais très peu claire sur la manière dont l'entreprise compte atteindre la neutralité carbone (pas d'objectifs long terme, les objectifs fixés sont peu crédibles, fort recours à la compensation,...) ou pas d'ambition de neutralité carbone en 2050 déclarée
Scénarios de référence utilisés	L'entreprise positionne sa stratégie climat par rapport à un scénario de réchauffement 1,5°C sur l'ensemble des scopes	L'entreprise utilise un scénario de référence limitant le réchauffement entre 2°C et 1,5°C ou 1,5°C sur une partie de son scope uniquement.	Pas de scénario de référence explicitement mentionné ou le(s) scénario(s) n'est/ne sont pas utilisé(s) pour définir la stratégie
Émissions de GES actuelles	Divulgation des émissions de gaz à effet de serre en absolu ; découpage par scope; tendance des émissions passées (sur au moins 3 ans) à la baisse conformément aux objectifs fixés par l'entreprise	Publication insuffisamment détaillée sur la divulgation des émissions de gaz à effet de serre en absolu et/ou absence de justification étayée sur l'augmentation des émissions en absolu sur les 3 dernières années	Absence de données publiques ou si la tendance des émissions à la hausse en intensité et en absolu est peu ou pas justifiée
Cible de réduction des émissions de GES à court terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire d'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement.	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à court terme ou objectifs peu ambitieux à court terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions entre 2030 et 2040, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et respectent l'alignement avec un scénario 1,5°C. Cette trajectoire a été validée scientifiquement	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions entre 2030 et 2040 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à moyen terme ou objectifs peu ambitieux à moyen terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
Cible de réduction des émissions de GES à long terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2050 ou avant, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire de l'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2050 ou avant ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à long terme ou objectifs peu ambitieux à long terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
Mesures du plan d'actions	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise avec un niveau de détail suffisant, notamment des éléments chiffrés à court et moyen termes, permettant d'apprécier l'alignement de ce plan avec les objectifs fixés	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise mais dont le niveau de détail est insuffisant pour apprécier le niveau d'alignement avec les objectifs fixés (insuffisance de mesures chiffrées notamment)	Mesures peu ou pas détaillées
Alignement des investissements (OPEX / CAPEX)	Détaille la part des investissements (OPEX et CAPEX) qui contribuent au respect des objectifs fixés à court et moyen termes et explique comment ces investissements permettent d'atteindre les objectifs fixés	Les éléments d'informations communiqués renseignent sur la contribution des investissements au respect des objectifs fixés ne permettent pas de comprendre comment l'entreprise atteint les objectifs fixés	Pas d'investissements contribuant à l'atteinte des objectifs fixés explicités
Rémunération	L'ensemble des parts variables des rémunérations des mandataires sociaux intègrent au moins un critère qui évalue l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le % de la part de la rémunération déterminée par ce critère est publié ; il représente une part significative (10 % ou plus)	Au moins une partie de la part variable de la rémunération des mandataires sociaux est concernée par un critère non dilué de baisse des émissions de gaz à effet de serre suivant la trajectoire de réduction définie par l'entreprise	Le critère intégré dans la rémunération des mandataires sociaux lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre est dilué, ou ne suit pas la trajectoire de réduction définie par l'entreprise. Ou absence critère lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre dans la rémunération des dirigeants
Consultation annuelle sur la mise en oeuvre	L'entreprise s'engage à consulter annuellement les actionnaires sur la mise en œuvre de la stratégie climat	L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur la mise en œuvre de la stratégie climat dans les prochaines années	L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur la mise en œuvre de sa stratégie climat
Consultation tous les trois ans sur la stratégie	L'entreprise s'engage à consulter a minima tous les trois ans les actionnaires sur sa stratégie climat	L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat dans les prochaines années	L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat

→ DES PAROLES À L'ACT

ACT, C'EST QUOI ?

Une initiative sur la base du volontariat inscrite à l'Agenda de l'Action de la CCNUCC.

POURQUOI ACT ?

Pour accélérer l'action climat des entreprises et aligner leurs stratégies sur des trajectoires bas-carbone.

QU'APPORTE ACT ?

Grâce à des méthodologies sectorielles, ACT pose un cadre de redevabilité permettant de mesurer la contribution des stratégies et actions d'entreprise aux objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris.

5 QUESTIONS CLÉS

1

Quels sont les objectifs de l'entreprise ?

2

Comment l'entreprise compte les atteindre ?

3

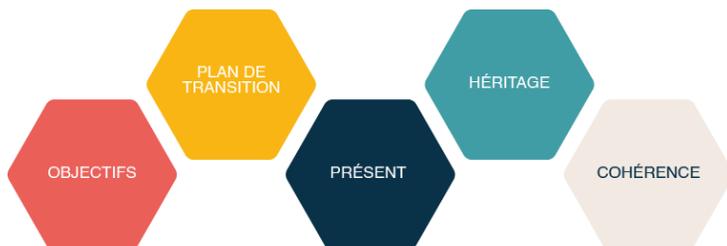
Quelles sont les actions actuelles de l'entreprise ?

4

Quel est l'historique récent des actions de l'entreprise ?

5

Quelle est la cohérence globale de ces actions et objectifs ?



INNOVANTE : ACT est une démarche intégrée et tournée vers le long terme

QUANTITATIVE : elle mesure la performance passée, actuelle et future

CIBLÉE : sur les principales sources d'émissions de la chaîne de valeur

SECTORIELLE : elle traite des questions propres à la transition de chaque secteur

TRANSPARENTE : grâce à une évaluation par un tiers

ACT ÉVALUATION

Dans quel but

Mesurer de façon crédible la contribution à l'objectif net zéro par rapport à des trajectoires bas-carbone sectorielles.

Pour qui

Les entreprises dotées d'objectifs fondés sur la science et/ou d'un plan de transition prêts à être évalués.

20



SCORE DE PERFORMANCE

Indicateurs d'alignement de la stratégie

1 - 20

A



SCORE D'ÉVALUATION

Analyse de la cohérence d'ensemble

A - E

+



SCORE DE TENDANCE

Projection des évolutions futures

+ = -

Catégorisation de l'évaluation ACT

L'objectif de cette catégorisation est de s'appuyer sur les méthodologies d'évaluation d'ACT, qui fournissent une évaluation approfondie des forces et des faiblesses des plans de transition des entreprises, et de proposer un cadre de catégorisation fournissant un signal clair sur la performance climatique d'une entreprise. Il souhaite répondre à la question suivante :

« *Qu'est ce qu'un bon score ACT?* ». ».

Toutes les informations sur ce document sont disponibles sur [ce lien](#).*

Le référentiel de catégorisation d'évaluation ACT est le suivant :

1. Les entreprises dotée d'une stratégie de transition crédible et robuste;
2. Les entreprises dont la démarche est partiellement satisfaisante sur un ou deux des points suivants :
 - a. Entreprises « *Committed* » avec un niveau d'ambition élevé mais qui n'ont pas encore démontré leur performance climatique;
 - b. Entreprises « **Performing** » qui ont démontré une trajectoire de décarbonation pertinente mais n'ont pas publié d'objectifs de réduction.
3. Les entreprises qui ne sont pas dotées d'une stratégie de transition crédible et robuste.

La catégorisation des entreprises proposée dans ce document est basée sur des seuils de performance globale, complétés par des exigences sur les niveaux de performance des sous-modules concernés, sur les scores narratifs et sur les scores de tendance. Le cadre de catégorisation est résumé dans le tableau ci-dessous :

Catégorie	1. Entreprises dotée d'une stratégie de transition crédible et robuste	2a. Entreprises "Committed"	2b. Entreprises "Performing"	3. Entreprises non dotées d'une stratégie de transition crédible et robuste
Critère d'application	Les critères sont cumulatifs			Les critères sont alternatifs
Score de performance global	≥12/20	Pas de seuils.		Global < 12/20 ET Module 1 < 75% ET Modules 2+4 < 60%
Score de performance 0 par module	Module 1 ≥ 75% Modules 2+4 ≥ 60% <i>Si pertinent</i> : Modules 6+7 ≥ 50%	Module 1 ≥ 75%	Modules 2+4 ≥ 60%	
Score narratif	≥ C global ET ≥ C on la pertinence et la crédibilité ET Réputation			< C global OU < C sur la pertinence et la crédibilité OU Réputation
Score de tendance	= or +			-

Méthodologie ACT

Secteur Finance

L'ensemble des éléments constitutifs de la méthodologie ACT pour le secteur Investisseur est à retrouver sur [son site](#). L'évaluation détaillée est synthétisée par une note reposant sur trois critères : performance, cohérence globale et tendance. Elle prend la forme suivante :

- **Performance** : chiffre compris entre 1 et 20
- **Evaluation (cohérence)** : lettre comprise entre A et E
- **Tendance** : + (amélioration), - (dégradation), = (stable)

Score de performance

Module	Indicateur
Cibles	1.1 Alignement des objectifs de réduction scope 3
	1.2 Horizon temporel des cibles
	1.3 Atteinte des objectifs
	1.4 Objectifs d'engagement
	1.5 Objectifs de financement
Investissement immatériel	3.1 Investissements dans la formation du capital humain
Performance climat du portefeuille	4.1 Tendances des flux financiers
	4.2 Gestion de l'alignement de portefeuille
Management	5.1 Supervision des enjeux liés au changement climatique
	5.2 Capacité de surveillance du changement climatique
	5.3 Etat du plan de transition
	5.4 Incitations à la gestion du changement climatique
	5.5 Gestion de risques
	5.6 Test de scénario sur le changement climatique
Fournisseurs	6.1 Stratégie visant à influencer les investisseurs
	6.2 Activités visant à influencer les investisseurs
Clients	7.1 Stratégie visant à influencer les entreprises investies
	7.2 Activités visant à influencer les entreprises investies
	7.3 Activités visant à influencer les entreprises investies ayant un lien avec les combustibles fossiles et la déforestation
Politique d'engagement	8.1 Politique de l'entreprise en matière d'engagement avec les associations professionnelles, think thank etc
	8.2 Les associations, alliances, coalitions ou groupes de réflexion n'ont pas d'activités ou de positions négatives à l'égard du climat
	8.3 Positions sur les politiques climatiques importantes et lobbying
	8.4 Collaboration avec les autorités publiques
Mesures de transformation	9.1 Mesures transformatrices facilitant la réorientation et l'impact des investissements dans le domaine du climat

Score d'évaluation

1. Modèle d'affaires et stratégie
2. Cohérence et crédibilité
3. Réputation
4. Risques

Score de tendance

1. Probabilité d'évolution des émissions
2. Évolution du modèle d'affaire et de la stratégie

Disclaimer :

Les informations et évaluations présentées ici ne constituent en aucun cas un conseil d'investissement ou de vote. Chaque organisation détermine individuellement la manière la plus appropriée d'utiliser ces informations.

En outre, les informations et évaluations contenues dans ce document reflètent un jugement au moment où ces évaluations ont été réalisées et ne garantissent pas une prise en compte de l'information la plus récente de l'entreprise, cette information ayant pu être publiée entre l'évaluation et la publication du présent document.

En collaboration avec :

